

LE RAPPORT MAHEU

I. Les commentaires des directeurs des départements d'anthropologie*

Selon l'enquête sur la consommation des Québécois dont les résultats sont parus dans le numéro d'octobre 1989 de la revue *Affaires+*, nous préférons, comme peuple, les boutiques spécialisées aux grandes surfaces et aux centres commerciaux (nous avons un centre commercial pour 30 000 habitants, région de Montréal, alors qu'il y en a un pour 22 000 habitants dans la région de Toronto et un pour 15 000 dans la région de Calgary). Or, selon le rapport Maheu, nos facultés de sciences sociales devraient fonctionner comme des centres commerciaux où on ne fait que peu de place aux boutiques spécialisées. Nous avons comparé cette philosophie à celle d'une «cafétéria» d'enseignement (alors que les Québécois préfèrent les petits restaurants); d'«université-parking» ou «drive-in» (alors que les Québécois préfèrent le «live-in» et les petites salles de cinéma.

La diversification des «clientèles» étudiantes va s'accroissant : recyclage, 3^e âge, retour aux études... On doit leur fournir des boutiques spécialisées, pas des super-marchés. Nous mettons donc en cause et en question les assises mêmes du rapport Maheu. Précisons.

1 Quel est le paramétrage du rapport Maheu?

Le rapport maheu s'inscrit dans une conception gestionnaire — v. la suite de notre texte. Les commissaires ont pu prendre cette option pour plusieurs raisons. Par exemple, (1) pour tenir un langage accessible aux fonctionnaires du MESS, eux-mêmes gestionnaires de profession sans doute, et aux administrateurs d'universités; ou bien (2) pour renforcer une conception étatique et dirigiste de l'université; ou bien (3) pour ces deux motifs à la fois; ou encore (4) peut-être parce que les commissaires seraient eux-mêmes sous la mouvance d'une «idéologie REA», i.e. d'une idéologie post-révolution tranquille selon laquelle le Québécois BCBG se doit d'afficher ses qualités d'entrepreneur dont les PME ont marqué triomphalement des points dans notre société contemporaine. Or nos universités, yuppy, seraient les unes des PE, les autres des ME, les autres des GE. Soyons bienveillants pour nos collègues commissaires : leur choix s'est sans doute porté sur une rhétorique intelligible au MESS.

* Texte résumant les échanges écrits et téléphoniques et une réunion (à Montréal, le 12 octobre dernier) sur le rapport maheu. Ont participé directement à l'élaboration de ce document : Franklin Auger et Gilles Bibeau (Université de Montréal); Chantal Collard (Université Concordia); Michaël Elbaz et Pierre Maranda (Université Laval); Jérôme Rousseau et Philip Salzman (Université McGill). Rédaction (soumise aux collègues mentionnés ci-dessus) : Pierre Maranda.

2 Focalisation du rapport

Le chap. 1 veut situer les sciences sociales dans leur devenir québécois. On évoque des comparaisons avec «ailleurs», passant sous silence que les programmes post-secondaires et universitaires canadiens et américains sont structurés de façon très différente — entre autres, en ce qui a trait au nombre d'années du secondaire et des 4 années qu'on passe au 1^{er} cycle en dehors du Québec.

Ensuite, on déclare que les sciences sociales se sont repliées sur elles-mêmes, et on les incite à contribuer plus efficacement à la société. De quelle façon? Les commissaires, forts de leur expérience et des réflexions qu'ils ont consacrées au sujet depuis plus de 2 ans, auraient pu préciser quelle sorte de «rendement social» ils attendent de nous.

De fait, on ne contribue pas à la société par le décloisonnement comme le veut le rapport, ni par l'uniformisation (sous prétexte de «rationalisation»). On contribue par des spécialisations pointues et par le développement de spécificités. Là, sourdent la créativité et l'élan. Et le rapport va jusqu'à dire qu'on surestimerait la recherche (pp. 16-17) alors qu'elle est le fondement même de l'enthousiasme professoral et de l'apprentissage par les étudiants d'une science dynamique et créatrice.

Enfin, le rapport voudrait nous coordonner à la manière de PME dont l'Etat exigerait l'épuration et la coordination comme conditions de rentabilité, préliminaire à l'obtention de subsides. Or c'est poser le problème à l'envers : la mise en œuvre des →

recommandations du rapport serait très coûteuse (V. ci-dessous) et devrait passer par l'approfondissement des disciplines plutôt que par leur décloisonnement.

3 Examen critique de certaines recommandations clé du Rapport

Chapitre 2

«Une priorité évidente» (!), prône le décloisonnement. Pourquoi? Parce que les CEGEPs n'ont pas rempli leur mandat, il faudrait que l'université fasse du rattrapage. CEGEPisons donc le 1^{er} cycle : n'est-ce pas ce que demandent les R2-3? Ou bien revenons au cours classique.

À cet égard, soulignons que le Rapport soulève la question, intéressante, des rapports entre CEGEP et université d'une part, et entre départements de l'autre. On a commencé à poser des questions sur la formation dispensée au CEGEP et ses relations avec l'université mais on ne s'y intéresse pas vraiment (Maheu, p. 23 ss). Ne vaudrait-il pas mieux insister sur l'importance d'y arriver plutôt que de sauter tout de go au décloisonnement? Prenons stock, faisons l'inventaire de nos réussites et de nos ressources pour mieux définir nos dynamismes; ensuite, coordonnons-les.

Le décloisonnement serait souhaitable si on voulait niveler les sciences sociales, les fondre dans une sorte de magma généralisé, à la manière de certaines universités américaines. Ici, nos départements sont encore trop jeunes pour qu'on les scalpe d'identités qu'ils ont tout juste commencé à acquérir, à affirmer. Et même si on devait orienter les départements vers une «formation générale», il faudrait d'abord reconnaître que chaque département a des besoins spécifiques et doit les satisfaire avant de pouvoir contribuer à cette fameuse «formation générale» — dont les étudiants de 1^{er} cycle, par ailleurs, ne veulent pas car ils affirment venir à l'université non pas pour recommencer le CEGEP mais bien pour se spécialiser (commentaires du bureau de direction de l'Assemblée étudiante du département d'anthropologie de l'Université Laval).

Quant à l'anthropologie, n'est-elle pas par définition une discipline décloisonnée par excellence? Décloisonnée géographiquement par ses analyses d'aires culturelles, mais aussi par ses perspectives sur l'économie, la religion, la politique...? À ce propos, le cas de Concordia vaut d'être mentionné : 13 cours d'introduction à l'anthropologie y sont

donnés chaque année, à l'intention de divers départements — ce qui contribue à des recrutements intéressants.

Le décloisonnement le plus valable serait celui assuré par les cours de méthodes. Mais pas dans le cadre d'une sorte de certificat général. Non, il faut d'abord un arrimage disciplinaire solide au niveau 1, avant qu'on puisse décloisonner aux niveaux plus avancés (p. ex., Statistiques 1, Informatique 1 au département d'appartenance, Statistiques 2, Informatique 2 décloisonnés). Ensuite, l'organisation interdisciplinaire porterait sur des secteurs aussi ponctuels (bien définis) que pointus. Décloisonnement, donc, mais très soigneusement calibré et précis, et inscrit dans un cheminement de spécialisation déjà affirmée.

En passant : on a fait remarquer que, en sciences et génie, loin de diminuer les cours obligatoires, les facultés en demandent l'augmentation.

Et encore une fois, R4, on veut des plans (on en a déjà des triennaux et des quinquennaux...). Qu'on insiste plutôt sur R7, car nous les rationalisons, nos banques de cours de 1^{er} cycle : cela fait partie essentielle de nos consolidations disciplinaires.

Chapitre 3

N'est-ce pas aux CEGEPs qu'on devrait reprocher une spécialisation hâtive? On y donne des cours de sciences de l'administration au lieu de fournir des enseignements plus complets en sociologie générale; on y enseigne la sexologie et le marketing et l'anthropologie médicale plutôt que d'y enseigner l'anthropologie culturelle et la sémiotique. Et notons que plusieurs titulaires de cours d'anthropologie au CEGEP n'ont pas de diplômes dans notre discipline. Soyons d'accord avec R8 sur les relations CEGEP-université, avec R9c et R10. Mais R8 et R9 ne se contredisent-elles pas?

Que les CEGEPs remplissent leur fonction de formation générale, et nous pourrions travailler comme des universitaires au 1^{er} cycle.

Chapitre 4

En relation avec le marché du travail, ignore-t-on que les employeurs veulent des compétences, pas des généralisations? (V. à ce sujet les résultats de l'enquête faite, entre autres, auprès des employeurs, par Jean-Pierre Garneau, adjoint à la direction, département d'anthropologie, Université Laval, «Évaluation du programme de baccalauréat →

spécialisé en anthropologie : rapport et recommandations du comité d'évaluation», 89 03 31, p. 9-10; «On [les employeurs] demande[nt] donc à l'anthropologue de faire preuve à la fois d'une grande expertise dans sa discipline et d'une grande adaptabilité».)

Chapitre 5

On doit concevoir la dynamique de la recherche en relation avec les 2^e et 3^e cycles. Recherche de pointe, fondamentale (révolu, le temps où des jury CRSH ou FCAR se moquaient du manque de pertinence de projets portant sur les ayatollas ou sur les pauvres en Haïti?). Que l'on cesse d'arguer que la recherche doit être alignée sur les priorités sociales. On sait ce que cela donne : des rapports ignorés, sans impact. D'accord avec R14, pour de meilleures ressources, et avec R16, R17a, 18, 19b (ça coûtera cher — des crédits qu'on soustraira à l'art dentaire ou à des services plus efficaces?), et 20. D'autre part, mentionnons que nous sommes constamment évalués : par nos pairs sur des comités de lecture, et sur ceux des organismes subventionnaires, par les critiques de nos étudiants ou de nos collègues dans des publications, au cours de colloques...

Regrettons que le comité n'ait pas émis de proposition sur la valeur des publications comme produit de la recherche et sur l'importance de les encourager. Et qu'il soit resté complètement coi sur la position de la recherche québécoise en sciences sociales dans le contexte international.

Chapitre 6

L'assainissement des politiques de gestion devrait commencer par une révision fondamentale du calcul des «points d'activité». Système aberrant s'il en est, qui a déjà été fortement critiqué, mais sans espoir; les bureaucrates y tiennent... Les commissaires auraient dû y concentrer leurs attaques les plus incisives.

R23, 24 : encore des évaluations! Par ailleurs, approuvons R25. Mais afin d'avoir des ressources professorales adéquates pour bien diriger mémoires et thèses (en comités), il faudra de l'argent neuf. Et d'où viendra le support financier pour permettre à nos étudiants de faire du terrain, des stages?

Nos effectifs doctoraux se verraient haussés à des niveaux remarquables si nous pouvions offrir aux candidats intéressés par nos départements des avantages financiers aussi intéressants que ceux

qu'ils obtiennent d'universités concurrentes dans d'autres pays et où ils finissent par s'inscrire.

Chapitre 7

Le comité semble vouloir édicter la philosophie de conventions collectives. Evidemment, il faut préparer la relève professorale (R29) et il faut assouplir les modalités de tâches (R30). Et qu'on échange des professeurs (R31), mais là encore, ça coûtera cher. De fait, cette pratique existe déjà, surtout au sein de comités de thèses.

À ce chapitre, nous aurions souhaité voir le comité esquisser le profil du professeur d'université dans les sciences sociales pour l'an 2 000 : qu'aurait-il proposé? L'esquisse futurologique du chapitre 11 n'est pas adéquate — V. nos commentaires sur ce chapitre.

Chapitre 8

Rappelons que, à cause de la jeunesse des sciences sociales au Québec, la concentration sur les priorités propres à chaque département, pour consolider son identité, importe plus que des bretelles de raccordement entre des unités encore en route vers leurs voies particulières. C'est dans ce sens que vont les R34-35. Toutefois, nos départements d'anthropologie ont déjà établi des assises bien distinctes, sans double emploi. D'autre part, l'idée que les divers départements devraient se spécialiser ne contredit-elle pas la recommandation qu'ils offrent une formation «la plus riche et variée possible» (p. 83)?

Chapitre 9

Ce chapitre n'est pas, pour le moment, du ressort des départements d'anthropologie, sauf en ce qui a trait à R39a (principalement quant au travail de terrain), dont la mise en œuvre suppose — ici encore — de l'argent neuf.

Chapitre 10

Tout ce propos semble tellement évident... mais il faut prendre garde à la rigidité. Le modèle présenté n'est pas pertinent pour toutes les disciplines. En outre, il faut distinguer les disciplines fondamentales (anthropologie, sociologie...) des disciplines professionnelles (service social, relations industrielles...).

Implications du rapport

(1) implications financières

La mise en œuvre de plusieurs recommandations →

coûterait fort cher. Si on les chiffrait, on verrait que le MESS devrait déboursier des millions à cet effet. Augmentation considérable des coûts, peut-être avec une réduction de la productivité. Exemple : la création de programmes «appliqués» dans des domaines tels que l'anthropologie du développement ou l'anthropologie médicale ou l'anthropologie des impacts sociaux. Estimation des coûts annuels : au moins 90 000 \$ en nouveaux postes de professeurs spécialisés, au moins 50 000 \$ en salaire de personnel technique et de bureau, soit au moins 140 000 \$ par année. Que chaque département en sciences sociales adopte cette politique et il faudra que le MESS verse quelque 2 500 000 \$ de plus annuellement aux universités.

Par ailleurs, le Rapport n'aurait-il pu faire des suggestions à l'effet que les frais de scolarité acquittés par les étudiants et les étudiantes en sciences sociales cessent de subventionner les facultés professionnelles? Pourquoi devons-nous contribuer à l'éducation onéreuse qu'on y dispense quand leurs diplômés et diplômées gagneront des

salaires très élevés dès la fin de leurs études?

(2) Implications morales

On pourrait souligner le caractère paternaliste du Rapport. Contentons-nous de relever comment, encore une fois, on met les professeurs en état quasi permanent d'auto-évaluation sous la férule soit du MESS, soit des universités, soit des deux (e.g., R4, 5, 7...). Or, insistons-y, les sciences sociales sont encore très jeunes au Québec — d'où le paternalisme des commissaires? On nous demande de les ausculter avant qu'elles n'aient atteint un âge adulte convenable. Nous devons d'abord nous consolider sans être contraints à tout remettre en question à chaque décennie. Quand pourrons-nous respirer, nous adonner à notre tâche sans toujours devoir nous interroger sur la valeur de notre action? Qu'on nous laisse le temps de faire nos preuves sans nous harceler et on verra bien que nous sommes à la hauteur de notre devoir.

Pierre Maranda

Département d'anthropologie, Université Laval

• ERRATUM •

Dans l'article de Marie-Josée Legault paru dans le précédent numéro du Bulletin (Vol. 11 n° 3) et intitulé «Colloque sur les enjeux de la pratique scientifique et technologique», deux erreurs se sont malencontreusement glissées envers et contre tous!

Les voici :

1. Le 1^{er} paragraphe (débutant avec «La politique est-elle toujours...») aurait dû être placé à la toute fin du 4^e paragraphe et se lire ainsi : (La politique est-elle toujours une affaire d'hommes? Parmi ces inscrits et inscrites, seules 24 étaient inscrites.)
2. Un paragraphe complet a été omis entre le 9^e paragraphe (débutant avec «En effet, le budget...») et le 10^e («L'auteur partage...»). Le voici :

Une seconde communication, celle de Monsieur Camille Limoges, traitait de l'importance de l'apport des sciences de l'humain et du social dans la recherche devant mener à «l'innovation». L'auteur fait ressortir l'importance des facteurs sociaux et organisationnels dans le processus de l'innovation, tant dans l'entreprise que dans la société d'accueil. Quoique différent de la précédente communication, le discours de l'auteur partage avec celle-ci le souci de mettre en évidence le glissement de l'objet de la politique scientifique d'une «politique des sciences» vers une «politique de l'innovation», et vers une conception instrumentale du soutien à la recherche. Cette tendance n'est d'ailleurs pas proprement québécoise, mais universelle.